



## Droit à la Nationalité française

Par **linouche12**, le **23/11/2013** à **19:31**

Bonjour Maître

Je voudrai savoir es ce que j'ai le droit à la nationalité française sachant que je suis née en Algérie et mon père est née en France d'une mère française et d'un père algérien (sans acte de mariage il vivait en concubinage, mais ils reconnaissent tous les deux leur fils -mon père)

Les documents que je possède Sont les suivies

Acte de naissance de mon père née à paris 10eme

Acte de naissance de ma grande mère paternelle née à fontenay-le- fleury

A qui dois-je m'adressé ? Et quelles est la procédure à suivre ?

Merci.

Par **domat**, le **24/11/2013** à **09:25**

bjr,

ce qui compte, c'est la nationalité de vos parents à votre naissance et durant votre majorité. vous pouvez vous renseigner auprès du consulat de france.

cdt